



Association "GAOSHAN ACADEMY"

308, Grand'Rue
73460 GRESY SUR ISERE – Tél. 06.60.16.82.16
Email : gaoshan.academy@gmail.com

R.N.A : W731002356 – SIRET : 923 377 444 00016

Fiche d'Inscription - Saison 2026-2027

Identité de l'adhérent

NOM – Prénom :

Né(e) le : à

Adresse :

.....

Tél. : E-mail :

 **Nous communiquons essentiellement par WathsApp.**

TARIFS	
Lundi de 19h30 à 21h30	et / ou Mercredi de 19h30 à 21h30
☐ 175€ (1 cours / semaine)	☐ 250€ (2 cours / semaine)
☐ T-Shirt Wing Chun à 20€ ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL (Obligatoire pour les nouveaux adhérents)	

Tarif famille : - 10% sur la plus petite cotisation (Remise non cumulable)

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de renvoi ou d'abandon.
Possibilité de payer en 3 fois, les chèques seront encaissés le 10/10/2026, 10/11/2026 et 10/12/2026.

Déclarations et autorisations

Je soussigné (e)

- Autorise les responsables de l'association GAOSHAN ACADEMY à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident. ☐ OUI ☐ NON
- Autorise l'association GAOSHAN ACADEMY à utiliser, à titre gracieux, l'image de l'adhérent. ☐ OUI ☐ NON
- Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association (au verso) et m'engage à le respecter.
- Comprend, en cas de symptôme grippal, qu'il est préférable de rester chez soi pour le bien de tous

A, le / /

Signature de l'adhérent
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

A REMETTRE AU BUREAU

Cotisation : € ☐ Espèces ☐ Chèque(s) ☐ Virement ☐ Fiche d'inscription
T-Shirt : € ☐ Espèces ☐ Chèque(s) ☐ Virement ☐ Certificat médical ou
décharge de responsabilité
☐ Règlement

IBAN : FR4820041010171127116J02847 BIC : PSSTFRPPGRE



Association "GAOSHAN ACADEMY"

308, Grand'Rue
73460 GRESY SUR ISERE – Tél. 06.60.16.82.16
Email : gaoshan.academy@gmail.com

R.N.A : W731002356 – SIRET : 923 377 444 00016

Règlement Intérieur

Article 1 : Le présent règlement intérieur pourra être mise à jour sur une simple réunion du bureau.

Article 2 : Lors de son inscription l'adhérent doit fournir :

- Un certificat médical de moins d'un an (valable 3 ans) ou une décharge de responsabilité.
- La fiche d'inscription dûment remplie et signée.
- Le paiement de la cotisation.

Article 3 : Avant toute inscription, possibilité de 2 cours d'essai. Une fois la fiche d'inscription remise, aucune annulation ne sera possible.

Article 4 : Toutes les communications (absences, stages, AG etc...) se font via l'application WhatsApp. L'adhérent sera automatiquement ajouté au groupe.

Article 5 : Les enseignants sont bénévoles et doivent assurer une vie personnelle et professionnelle en dehors de l'Association. Il est tout à fait acceptable qu'un événement survienne sans que puisse être prévenu à temps les adhérents. Les cours sont considérés comme annulés au-delà de 30 minutes de retard. Les responsables légaux des adhérents mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant.

Article 6 : Le club est fermé pendant les congés scolaires (selon le calendrier de l'Académie de Grenoble) et les jours fériés.

Article 7 : En cas d'accident, aucun soin ne sera dispensé par l'enseignant. Il sera tenu de prévenir les responsables légaux pour les adhérents mineurs, un membre du Bureau et les secours si besoin.

L'adhérent, ou le responsable légal, devra remplir le formulaire de déclaration d'accident à retirer auprès de l'association et le renvoyer dans les cinq jours qui suivent l'accident à l'adresse indiquée sur le formulaire (sauf en cas de décharge).

Article 8 : L'adhérent devra :

- Pour le WING CHUN, être vêtu d'un pantalon noir, du T-shirt du club et des chaussures plates ;
- Respecter les horaires ;
- Respecter les adhérents, le matériel et les infrastructures ;

Article 9 : L'association décline toute responsabilité en cas :

- de perte ou de vol avant, pendant et après les heures d'entraînement.
- d'accidents et incidents pouvant survenir pendant le trajet de l'adhérent entre son domicile et le club.

Article 10 : Sauf sur demande expresse de leur part, les adhérents (ou responsables légaux) acceptent d'être pris en photo et que ces dernières soient utilisées pour servir à la promotion du club (Facebook, site internet, journaux...).

Article 11 : En cas de symptômes grippaux, nous demandons aux adhérents de ne pas se présenter au cours pour le bien de tous.

A GRESY SUR ISERE, le 31/08/2023
Le Président de l'Association